Télétravail : Formulaire de déclaration

17-02-2022

L’évaluation d'une demande de télétravail fixe, formulée par un agent de la commune de … , relève de l'autorité territoriale, particulièrement en ce qui concerne les risques professionnels.

Une évaluation générale de la situation de télétravail doit donc être réalisée sur la base d'une déclaration du demandeur assortie des pièces justificatives requises par le règlement du télétravail de la commune de …..

1. Où comptez-vous exercer votre télétravail ?
   * à domicile, sans autre précision
   * à domicile, dans un bureau dédié
   * dans un tiers-lieu. En ce cas, le décrire dans un document à annexer
2. Disposez-vous d'une connexion internet ?
   * oui
   * non
3. Si oui, s'agit-il ?
   * d'une connexion ADSL
   * d'une connexion fibre
   * je ne sais pas
4. Un test de débit doit être réalisé pour accéder au télétravail. Le test que vous avez réalisé indique :
   * un débit descendant (download) inférieur à 3Mb/s et montant (upload) inférieur à 0,5 Mb/s
   * un débit descendant (download) compris entre 3 et 6Mb/s et montant (upload) compris entre 0,5 et 1 Mb/s
   * un débit descendant (download) supérieur à 6Mb/s et montant (upload) supérieur à 1 Mb/s
   * je ne sais pas ou je ne l'ai pas réalisé
5. Le télétravail suppose un équipement informatique correct permettant l'accès aisé à tous les logiciels professionnels utilisés quotidiennement. La commune de … peut mettre à disposition de l'agent un matériel portable. Toutefois, ce dernier peut aussi souhaiter utiliser son propre matériel pour des raisons tenant à l'habitude ou au confort, sous réserve qu'il soit validé par l'autorité territoriale.
   * Souhaitez-vous bénéficier d'un matériel prêté par la commune de … ?
   * Souhaitez-vous utiliser votre matériel ? Si oui merci de le décrire ci-dessous ou de joindre un descriptif technique permettant de l’évaluer.
6. Le télétravail suppose un équipement téléphonique permettant le renvoi de votre numéro de téléphone professionnel sur un téléphone ou portable, de façon à pouvoir être joint en permanence. En l’absence d’un tel équipement, l’agent doit être conscient que le télétravail n’est pas concevable, la commune de … n’ayant aucune obligation de mettre un tel équipement à votre disposition à moins d’une décision présidentielle en ce sens. Disposez-vous ?
   * d’une ligne téléphonique fixe au numéro …
   * d’une ligne téléphonique portable au numéro …
   * je n’ai pas de ligne téléphonique
   * je ne souhaite pas utiliser mon téléphone dans le cadre du télétravail.
7. Si vous télé-travaillez à domicile, peut-on qualifier votre zone de travail de :
8. propre. Je n'ai pas de câbles ou autres obstacles au sol dans ma zone de travail
9. neutre. J'ai un ou plusieurs câbles au sol ou autres obstacles mais pas dans un cheminement
10. encombrée. Je dois enjamber un ou plusieurs câbles ou autres obstacles pour accéder à mon espace de travail
11. Devez-vous emprunter des escaliers pour vous déplacer dans votre lieu de télétravail ?
12. Ma maison ou mon appartement est de plain-pied
13. J'ai un escalier mais je ne l'emprunte pas lors de mon travail (Toilettes disponibles au même étage que mon bureau)
14. Je dois emprunter l'escalier, plusieurs fois pendant mon travail, pour aller aux toilettes par exemple
15. Je dois emprunter un escalier raide et difficile plusieurs fois pendant mon télétravail.
16. Utiliserez-vous un bureau pour télé-travailler ? Ou utiliserez-vous un plan de travail ponctuel ?
17. Un bureau dédié
18. Un plan de travail utilisé pour la circonstance
19. Y-a-t-il un risque de chute d'objet dans votre espace de travail ?
20. Je n'ai pas besoin de manipuler d'objet pendant mon activité professionnelle.
21. Je n'utilise que des objets légers situés sur mon bureau.
22. Je manipule ponctuellement des objets assez lourds mais ils sont situés dans un espace sans risque de chute.
23. Comme je manque de place j'ai été contraint de stocker des objets lourds en hauteur.
24. Votre espace de travail est-il bruyant ?
25. L'endroit dans lequel je travaille est calme et sans bruit perturbant.
26. Il existe quelques sources de bruit ponctuelles non dérangeantes.
27. Je suis, plusieurs fois par jour, confronté à des niveaux de bruit qui perturbent mon activité.
28. Je suis obligé de monter le niveau sonore ou de m'isoler.
29. Existe-il un risque d'intoxication lorsque vous êtes dans votre espace de travail ?
30. Mes dispositifs de chauffage ou de cuisson sont électriques.
31. Mes dispositifs de chauffage ou de cuisson sont au gaz ou au fioul, mais je n'ai jamais perçu d'odeurs, ils sont régulièrement entretenus et je dispose d'un détecteur de Monoxyde de Carbonne (CO).
32. Mes dispositifs de chauffage ou de cuisson sont au gaz ou au fioul, mais je perçois rarement des odeurs (Y compris à mon poste de travail).
33. Mes dispositifs de chauffage ou de cuisson sont au gaz ou au fioul, mais je perçois régulièrement des odeurs (Y compris à mon poste de travail).
34. Votre logement est-il équipé d'un moyen de détection d'incendie ?
35. Je dispose d'au moins un détecteur de fumée opérationnel par niveau dans mon habitation.
36. Je dispose d'un détecteur de fumée au niveau des couloirs desservant les chambres de mon domicile.
37. Je ne dispose pas de détecteur de fumée opérationnel mais n'ai jamais eu de sinistre.
38. Je ne dispose pas de détecteur de fumée et j'ai eu un incendie dans les 24 derniers mois.
39. Votre installation électrique est-elle en bon état ?

* L'ensemble de mes périphériques utilisés dans le cadre du télétravail (ordinateur, imprimante, écran) est branché sur une prise de terre.
* Mes périphériques sont branchés sur des prises non reliées à la terre, mais les câbles sont en parfait état sans présence d'échauffement.
* Les prises auxquelles sont fixés mes périphériques et/ou éclairage ne sont pas parfaitement fixées aux murs.
* Un ou plusieurs câbles de mes périphériques ou éclairage présentent des détériorations.

1. L'éclairage de votre poste de travail est-il suffisant ?

* Mon environnement permet de respecter les principes ergonomiques en matière d'éclairage. Je ne ressens jamais de fatigue visuelle.
* Mon environnement de travail dispose d'un éclairage naturel mais ne me permet pas de respecter les principes ergonomiques.
* Mon environnement de travail dispose d'un éclairage naturel insuffisant que je dois compléter par un éclairage artificiel. Je ressens ponctuellement une fatigue visuelle.
* Mon environnement de travail ne me permet pas de disposer d'un éclairage naturel, je ressens une fatigue visuelle régulière.

1. L’ambiance thermique de mon poste de travail est-elle :

* Ambiance thermique favorable en hiver et en été
* Ambiance thermique défavorable en hiver
* Ambiance thermique défavorable en été
* Courants d’air

1. Votre poste de télé-travail doit respecter les même contraintes que celles requises pour un poste informatique classique (cf fiche de santé-sécurité au travail du CDG90). Merci de décrire rapidement l’agencement de votre poste de télé-travail en répondant aux questions suivantes, sans omettre une ou deux photographies de bonne qualité :

* Je travaille sur un ordinateur fixe
* Je travaille sur un ordinateur portable

1. Disposez-vous d’une chaise de bureau réglable en hauteur et en bon état ?

* Oui
* Non

1. La chaise dispose-t-elle d’accoudoirs réglables ?

* Oui
* Non

1. L’écran est-il placé face à vous ?

* Oui
* Non

1. Le haut de l’écran est-il à hauteur des yeux ?

* Oui
* Non

1. Le clavier et la souris sont-ils placés face à vous ?

* Oui
* Non

1. A 15cm du bord du bureau ?

* Oui
* Non

1. Disposez-vous d’une station d’accueil pour le travail sur ordinateur portable ?

* Oui
* Non

1. Le travail sur écran est-il source de douleurs (dos, épaule, cou, poignet, coude) ?

* Oui
* Non

1. De maux de têtes ?

* Oui
* Non

Informations relatives à l’agent

Nom : …

Nom marital : …

Prénom : …

Adresse : …

Adresse du lieu de télétravail, si différent du précédent : …

Courriel : …

* Je suis informé, qu’en application du règlement de télétravail applicable à la commune de …, des visites de contrôle de la conformité de mon logement aux nécessités du télétravail peuvent être ordonnées soit par l’autorité territoriale ; soit par le comité technique/comité social territorial.
* Je suis informé, qu’en application du règlement de télétravail applicable à la commune de …, des visites de mon domicile peuvent être organisées pour vérifier la qualité des signaux internet et téléphoniques.

Date

Signature